



Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.

RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/19

Forêts

CONSIDÉRANT que les forêts publiques et privées sont une ressource inestimable pour le Québec et qu'elles définissent en bonne partie l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les forêts québécoises sont essentielles à la vitalité économique de plus de 200 communautés et qu'elles permettent à plus de 60 000 familles de gagner leur vie;

CONSIDÉRANT le rôle incontournable des forêts québécoises dans la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie nationale de production de bois* du gouvernement du Québec a comme objectif de doubler le volume de bois récolté d'ici 2080;

CONSIDÉRANT que cet objectif signifiera des retombées économiques importantes, mais qu'il augmentera inévitablement les opérations forestières à proximité des secteurs habités;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle stratégie n'est pas accompagnée des outils nécessaires pour permettre aux communautés de régler les conflits de cohabitation sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC constituent la première ligne en matière d'acceptabilité sociale et en matière de lutte aux changements climatiques, en raison de leur influence sur l'aménagement, la mobilité et les orientations quant à l'exploitation des ressources naturelles à proximité des collectivités;

CONSIDÉRANT que les communautés sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT l'implication avec succès des communautés dans de nombreux projets énergétiques et d'exploitation de nos ressources naturelles;

CONSIDÉRANT la nécessité de déployer une participation locale et régionale des municipalités à la gestion du territoire public en étendant le concept de forêt de proximité à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que ces projets favoriseront le développement économique, augmenteront l'acceptabilité sociale et permettront un réinvestissement des retombées dans les communautés;

Sur proposition de M. Luc Simard, préfet – MRC Maria Chapdelaine, appuyée par M. Mario Alain, maire de la ville de Portneuf, il est résolu :

DE DEMANDER au prochain gouvernement :

- Que les communautés soient responsables de projets de forêts de proximité sur l'ensemble du territoire québécois;
- Planifier avec les MRC et les municipalités l'identification des espaces protégés dans les schémas d'aménagement;
- Confier aux MRC et aux municipalités la responsabilité d'un vaste programme de reboisement et d'aménagement, autant en milieu rural (forêts privées et publiques) qu'en milieu urbain;
- Adapter les ententes à la réalité de chacune des régions et de son couvert forestier;
- Donner aux communautés un pouvoir décisionnel lié à la gestion et à la mise en valeur de la ressource forestière sur le territoire public, ainsi qu'accentuer une décentralisation de l'ensemble des instances qui permettra aux municipalités locales et régionales de participer activement au développement des territoires forestiers;
- Adapter les ententes et les exigences envers les communautés afin de favoriser une utilisation mixte du territoire et de redonner accès aux citoyens à la forêt publique;
- Permettre un retour direct aux communautés des bénéfices économiques tirés de la ressource forestière;
- Favoriser et accompagner les communautés dans le développement d'une plus grande expertise en compétences techniques et en gestion des ressources forestières.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date